



LA DÉFENSE

Unité Transport BRUXELLES (UTB)

17 MARS 2014

MITS: 14-00133838  
Page(s) : 3  
Arch : D01

A ACOS IS  
SLPPT 8

**Objet :** Rapport d'inspections réglementaires d'engins dangereux.

**Ref :** DGMR-SPS-PRPER-PMRS-001.

1. Synthèse : Inspection réglementaire d'un engin dangereux.
2. Liste des annexes  
Annexe A : PV global de l'inspection effectuée.  
Annexe B : 1 PV individuel.

Bn QG EM Def - QRE	
Bn HK Def St - KKE	
IN	18 MARS 2014
OUT	
CO	RSM.
S1	BrigCorps
S2-S3	SSM
S4	Srt
Fac Mgt	ASE 165
INFRA	TSS CIS
Mess 4100	SLPPT 08
Rolin	UTE Evere

  
Etienne DESFOSSÉS  
Major  
Directeur

Info : 1MC SERON , 1SC VANSTRAELEN

Correspondant : Dominique CLARIN  
Adjudant  
Tel: 9-6321-10419  
Fax: 9-6321-39019 ou +32(0)2/44.39019  
E-mail : dominique.clarin@mil.be



Unité Transport BRUXELLES  
Quartier Major Housiau  
Martelarenstraat 181  
1800 PEUTIE

.be

Unité inspectée ACOS IS	Evere	Date de l'inspection :	10 mars 2014
-------------------------	-------	------------------------	--------------

**PROCES-VERBAL GLOBAL**

prochaine réunion.

Ce rapport ne peut être reproduit et diffusé qu'avec l'accord de l'Agent-viseur et que par page complète

N° PV	Sv concerné	Type d'appareil	Marque	N° Immatr	Conclusion
14 ANN	I G4	Transpalette	OMG	09031007/112	C

Dominique CLARON  
 Adjoint  
 Inspecteur-Engins Dangereux

Conclusion A : Lors de l'examen de l'appareil rien d'anormal n'a été constaté. L'appareil peut-être maintenu en service.

B : L'appareil peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.

C : L'utilisation sûre de l'appareil n'est plus assurée en raison des manquements constatés. L'appareil ne peut être maintenu en service.

**PROCES-VERBAL D'INSPECTION REGLEMENTAIRE**

Ref: AR du 04 Mai 99.

Type d'inspection: **Annuel / Remise-en-service**

Unité détentrice : ACOS IS
Lieu d'exécution de l'inspection : EVERE

Date de l'inspection : 10 mars 2014
Date limite de la prochaine inspection : Dés réparation

**DESCRIPTION DU MATERIEL INSPECTE**

Genre d'appareil : Transpalette	N° de fabrication : 09031007/112
Marque et Type : OMG	Charge MAX autorisée : 2000 Kg
Service : G4	Année de fabrication : /
Nombre de personnes MAX simultanément : 1	
NSN: 3920-DE-008-7388	

**RESULTATS ET MESURES DE LA VISITE**

Présent lors de l'inspection : IMC Seron

Description de l'inspection effectuée :

- INSPECTION DES FUITES D'HUILE.
- INSPECTION DE LA STABILITE.
- INSPECTION VISUEL DE L'ETAT GENERAL.
- TEST DE FONCTIONNEMENT.

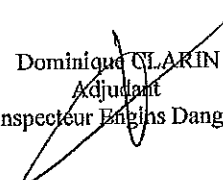
Description détaillée des manquements constatés :

- FUIITE D'HUILE IMPORTANTE PAR LE BOURRAGE SUPERIEUR DU PISTON DE COMMANDE.

**CONCLUSION**      **C**

Voir explication ci-dessous

Un avertissement urgent a été remis à : IMC Seron

  
 Dominique CLARIN  
 Adjudant  
 Inspecteur Engins Dangereux

Conclusion A : Lors de l'examen de l'engin dangereux rien d'anormal n'a été constaté. L'engin dangereux peut être maintenu en service.  
 B : L'engin dangereux peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.  
 C : L'utilisation sûre de l'engin dangereux n'est plus assurée en raison des manquements constatés. L'engin dangereux ne peut être remis en service qu'après un contrôle complémentaire après réparation.